



cyberpresse.ca

Publié le 14 octobre 2009 à 08h20 | Mis à jour à 08h23

Le maire de Blainville menace de poursuivre les candidats de l'opposition



Le maire sortant de Blainville, François Cantin.
Photo fournie par la Ville de Blainville



Martin Croteau
La Presse

L'opposition à Blainville crie à l'intimidation. L'Équipe Florent Gravel a indiqué hier qu'elle portera plainte au Directeur général des élections (DGEQ), après que le parti du maire sortant, François Cantin, eut menacé tous ses candidats de poursuites judiciaires.

«Je trouve ça vicieux de la part du maire, dénonce M. Gravel. Souhaiter la bienvenue à de nouveaux politiciens de cette façon, c'est scandaleux, c'est de la politique de bas étage.»

Le 6 octobre dernier, le parti Vrai Blainville/Équipe Cantin a envoyé par huissier une mise en demeure aux 12 candidats de l'opposition. La formation dit avoir eu vent de la publication prochaine d'un «dépliant-choc» et «d'affiches-chocs». «On a peur que cela

soit diffamatoire mais on le fera quand même», aurait affirmé un membre de l'Équipe Florent Gravel, selon le document.

«Nous sommes d'opinion qu'il ne fait pas de doute que vous souhaitez profiter d'une campagne électorale pour sciemment tenter de détruire l'excellente réputation des représentants et candidats du parti Vrai Blainville/Équipe Cantin», écrivent les avocats du maire.

Florent Gravel estime que le maire Cantin tente de bâillonner ses adversaires. Il s'en est plaint au DGEQ et compte aussi s'adresser au ministère des Affaires municipales (MAM) pour qu'il enquête sur ce qu'il appelle un «abus de pouvoir».

François Cantin dit avoir été informé par des sympathisants que des candidats de l'opposition avaient tenu des «propos choquants» en faisant du porte-à-porte. Il a donc demandé à ses avocats de les rappeler à l'ordre puisque plusieurs d'entre eux sont des néophytes en politique.

«On a des réputations, des familles, résume le maire. Puisqu'il y a beaucoup de gens chez nos adversaires qui ne connaissent pas ça, on veut leur dire que ce n'est pas parce qu'on est en campagne électorale qu'on jouit d'une immunité.»

L'administration Cantin a été plongée dans un débat sur l'éthique, l'été dernier, lorsque le MAM l'a blâmée dans une affaire de contrats attribués à des entreprises dont le propriétaire avait été président du parti du maire avant son élection en 2005. Le Groupe Domco, Tapage Communication et Groupe Imprimerie Domco, propriétés de Dominic Cayer, ont obtenu des contrats d'une valeur d'environ 3 millions depuis que le maire est au pouvoir. La Ville a aussi fait appel aux tribunaux pour empêcher le commissaire au lobbyisme d'obtenir certains documents dans une enquête qu'il mène sur cette affaire.